



# DOSSIER SYNTHÉTIQUE

## LES FLUX DE TRANSPORT CA MONTELMAR AGGLO

### LES FLUX EN PROVENANCE ET A DESTINATION

LA CARTE REGROUPE POUR LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME, SELON UN MAILLAGE INTERCOMMUNAL, LES FLUX DE POPULATION ENTRE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE ET LA COMMUNE DE TRAVAIL EN PROVENANCE OU A DESTINATION DU TERRITOIRE CIBLE. **LES FLUX SUPÉRIEURS A 200 SONT COMPTABILISÉS ET COMPRENNENT LES INTERCOMMUNALITÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ.**

### Liste des Flux

Liste des flux de population entre la commune de résidence et la commune de travail en provenance ou à destination du territoire cible. **Les flux supérieurs à 200 sont comptabilisés et comprennent les intercommunalités dans leur intégralité.**

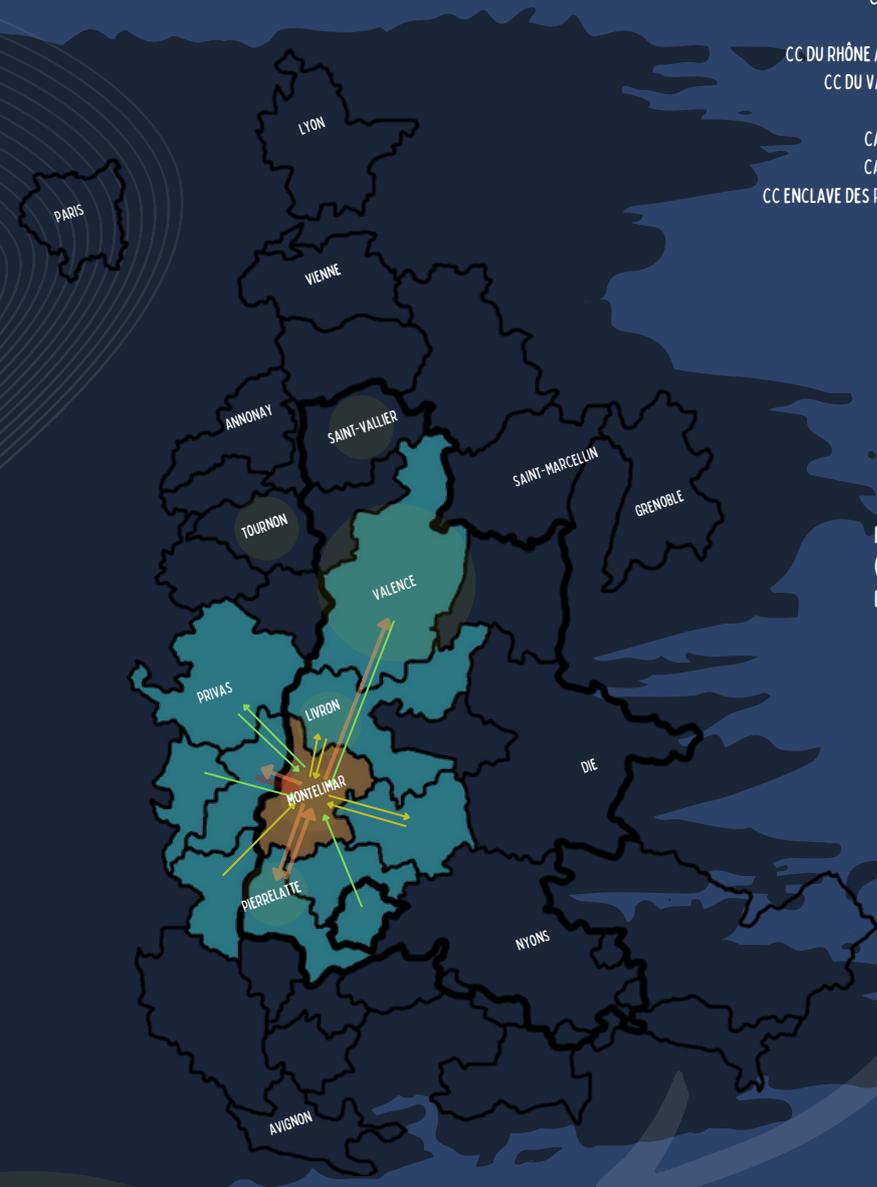
DE CES DESTINATIONS  
VERS LE TERRITOIRE :

DU TERRITOIRE  
VERS CES DESTINATIONS :



CC ARDÈCHE RHÔNE COIRON	2501
CC DRÔME SUD PROVENCE	1805
CC DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	885
CC DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE	870
CC DIEULEFIT BOURDEAUX	852
CA PRIVAS CENTRE ARDÈCHE	469
CA VALENCE ROMANS AGGLO	454
CC ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN	436
CC BERG ET COIRON	260

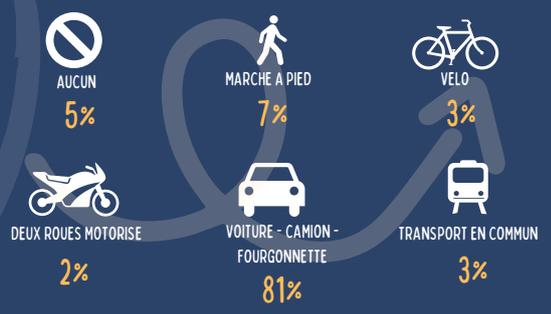
1824	CC DRÔME SUD PROVENCE
1681	CC ARDÈCHE RHÔNE COIRON
1202	CA VALENCE ROMANS AGGLO
588	CC DU VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE
505	CC DIEULEFIT BOURDEAUX
467	CA PRIVAS CENTRE ARDÈCHE



### FLUX AU SEIN DE L'INTERCOMMUNALITÉ

REGROUPE LES PERSONNES AYANT LEUR LIEU DE RÉSIDENCE AU SEIN DE L'INTERCOMMUNALITÉ (COMMUNES DE RÉSIDENCE DROMOISE) ET LEUR LIEU DE TRAVAIL ÉGALEMENT AU SEIN DE L'INTERCOMMUNALITÉ (PRISE DANS L'INTÉGRALITÉ DE SON PÉRIMÈTRE).

**68%** DES HABITANTS VIVENT ET TRAVAILLENT AU SEIN DU TERRITOIRE ET UTILISENT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL PRINCIPALEMENT :



### LEGENDE

- SUPÉRIEUR A 2000
- ENTRE 1000 ET 2000
- ENTRE 500 ET 1000
- ENTRE 200 ET 500

**7%** DES HABITANTS VIVENT AU SEIN DU TERRITOIRE ET TRAVAILLENT SUR LE TERRITOIRE DE DRÔME SUD PROVENCE. **97%**

**7%** DES HABITANTS VIVENT AU SEIN DU TERRITOIRE ET TRAVAILLENT SUR LE TERRITOIRE DE ARDÈCHE RHÔNE COIRON. **92%**



**79% SONT A TEMPS PLEIN**